

### Edito

Le 8 mars dernier, le Foyer Rural et le Conseil municipal ont lancé un appel pour collecter des produits de première nécessité pour les réfugiés Ukrainiens.

Notre appel commun a été entendu puisque samedi 26 mars nous avons transféré tous vos dons à la caserne des pompiers. Un fourgon Jumpy plein jusqu'au plafond a été nécessaire pour les acheminer.

Un **GRAND MERCI** à TOUS pour VOTRE **GENEROSITE EXEMPLAIRE**



### Le Conseil Municipal

Ce vendredi 25 mars 2022, Conseil Municipal s'est réuni au foyer rural.

► Comme chaque année, en cette période, les arrêtés de l'exercice 2021 pour les trois budgets communaux étaient le sujet principal de nos échanges :

1. Le Budget Principal
2. Le Budget Transport Tapoul
3. Le Budget Via Ferrata

**1. Le Budget Principal** il regroupe autour de deux sections FONCTIONNEMENT et INVESTISSEMENT toutes les opérations financières de Recettes et de Dépenses de l'année.

- LA SECTION FONCTIONNEMENT, comme son nom l'indique, sert uniquement au fonctionnement de votre commune.

En Dépenses nous allons y retrouver, l'énergie (électricité, carburant) les consommables le matériel pour l'entretien de la commune, nos assurances, l'affranchissement et le téléphone...

et aussi bien sûr les frais de personnel et les charges patronales, notre contribution à l'école de Vébron pour la scolarisation des enfants de la commune, les intérêts de nos emprunts... et bien d'autres rubriques encore. Nos recettes reposent sur la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** versée par L'Etat ainsi que des dotations de compensation, les impôts locaux (Taxe Foncière bâti et non bâti) et aussi les budgets annexes Tapoul et Via Ferrata, ainsi que les loyers des deux appartements communaux. Le budget 2021, voté le 9 avril dernier, s'équilibrait à 171 575 €.

L'année 2021 se caractérise par des dépenses moins importantes que prévues 119 558,33 € et des recettes légèrement supérieures à nos prévisions 173 985,53 €. Tout ceci se traduit par un excédent de fonctionnement de 54 427,20 €.



### Le clocher ... à nouveau opérationnel !!!

Lors du dernier Conseil nous avons validé le principe de l'intervention d'une entreprise Gigeanaise spécialisée dans la maintenance des clochers défectueux.

L'intervention s'est déroulée il y a une dizaine de jours, le boîtier de commande des sonneries a été changé et un parafoudre a été installé.

La visite au clocher du temple a mis en évidence la nécessité d'une intervention plus lourde (usure du mécanisme de sonnerie, et la structure en bois du support affaiblie par les intempéries au fil des années).

Nous avons demandé un devis pour la rénovation, car il nous semble évident de continuer à entretenir et sécuriser les installations relevant de la mairie.

## Le Conseil Municipal (suite)

● LA SECTION INVESTISSEMENT, retrace toutes les opérations de travaux, d'équipements ou de maintenance réalisées sur la commune. Autant les écritures comptables en fonctionnement ne concernent qu'un seul et même exercice, il n'en va pas de même pour l'investissement. Il n'est pas rare que trois voire quatre ans s'écoulent entre la prise de décision du Conseil municipal et la fin de l'opération.

Les dépenses enregistrent, la moindre écriture relevant des chantiers en cours, en fonction des factures ou situations présentées.

Les recettes sont essentiellement constituées des :

- Subventions attribuées par l'Etat (DETR), la Région, le Département, voir l'Europe.
- Excédents réalisés par la commune lors des exercices antérieurs.

Le budget 2021 s'équilibrait à 254 180,85 €.

En dépenses, seuls 63 247,58 € ont été réalisés, ceci étant la conséquence des retards pris sur tous les chantiers par l'ensemble des entreprises suite aux confinements successifs.

Au niveau recettes, 161 968,57 € ont été concrétisés, nos demandes de subventions n'ayant pas encore toutes reçues de réponse.

98 720,99 €, tel est l'excédent de la section Investissement pour 2021.

### Quelques ratios financiers

- Epargne Brute : 54 427 €
- Niveau d'endettement : 100 009 €
- Dette par habitant : 819,75 €
- Taux de couverture par les recettes sur les biens réalisés à l'aide d'emprunts : 57 %
- Capacité de désendettement : 1 an 10 mois
- Taux d'endettement : 0.5748 (inférieur à la moyenne des communes de notre taille au plan national : 0.659)

2. **Le Budget Transport Tapoul** il est composé lui aussi des mêmes sections FONCTIONNEMENT et INVESTISSEMENT.

● LA SECTION FONCTIONNEMENT, au fil des années a été complétée par l'ajout d'articles permettant d'enregistrer aujourd'hui toutes les dépenses liées à l'activité.

83 % recettes proviennent de l'encaissement des transports réalisés, en cours d'année.

L'excédent de fonctionnement du budget transport Tapoul 2021 s'élève à 2 386,61 €.

● LA SECTION INVESTISSEMENT est dédiée à l'enregistrement des amortissements (subventions, navette).

L'excédent 2021 s'élève à 3 602,42 €.



### Un chantier communal participatif

Le premier samedi de mars, un groupe d'habitants s'est retrouvé en début de matinée à Carnac, pour prêter main forte à notre employé communal Marc. L'objectif était de réparer un mur de soutènement du chemin communal qui longe le haut de Carnac. La photo ci-dessus est la preuve que l'objectif collectif a été atteint. Merci à Marc, Philippe, Bernard, Robert, Lionel, Hugo, Pierre et Julien pour cette réalisation, ainsi qu'à Bernard et Chantal pour avoir assuré le ravitaillement.

## Le Conseil Municipal (suite)

3. **Le Budget Via Ferrata** toujours les deux mêmes sections

● LA SECTION FONCTIONNEMENT est établie sur les mêmes principes du transport Tapoul

90 % des recettes sont constituées par les locations de matériel Via Ferrata.

Elle enregistre un excédent de fonctionnement de 4 615,07 € en 2021.

LA SECTION INVESTISSEMENT est limitée à l'achat et amortissement du matériel loué.

Elle enregistre un déficit de 3 736,31 €, car nous avons décidé d'un achat de matériel fin 2021 pour anticiper les problématiques d'approvisionnement qui étaient en train d'apparaître.

► Le Conseil Départemental de la Lozère envisage de créer des bases de trails pour répondre aux demandes de développement. Le Conseil a répondu favorablement à l'opportunité de création d'une base de Trails sur la commune.

### Subvention exceptionnelle votée à l'unanimité du Conseil municipal au profit des réfugiés Ukrainiens

Les collectivités territoriales ont reçu une information qui leur ouvre la possibilité de verser une subvention à un fonds de secours dédié FACECO.

De ce fait, le Conseil a décidé d'octroyer une subvention exceptionnelle d'aide aux réfugiés Ukrainiens de 1 000 €.